

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0718 rév. 6**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**ACF Contrôle Formation
19, rue du PRE LE MOINE
57160 ROZERIEULLES
SIREN : 439478264**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.
A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-0718-1 Rév. 6

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/03/2015**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **29/02/2020**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Directrice de Section,
The Section Director,

Carole TOUSSAINT

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0718 Rév. 5. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0718 Rév. 5.*
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0718-1 Rév. 6

Organisme d'inspection accrédité :

ACF Contrôle Formation
19, rue du PRE LE MOINE
57160 ROZERIEULLES

PORTEE D'ACCREDITATION

N°1 - ÉLECTRICITÉ	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
1.1 - Installations Électriques	
<p>1.1.2 - Vérifications des installations électriques des lieux de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifications initiales et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ➤ Vérifications périodiques des installations électriques permanentes ➤ Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires Limitation au domaine de la basse tension 	<p>Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Code du Travail articles R.4226-14 et R.4722-26</p> <p>Code du Travail article R.4226-16</p> <p>Code du Travail article R.4226-21</p> <p>Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques</p>
<p>1.1.3 - Vérifications réglementaires en phase conception/construction et sur mise en demeure des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ERP 	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC) Code du Travail (articles R4215-1 à R4215-3) Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p>

1.1.4 - Vérifications réglementaires en phase exploitation et sur mise en demeure des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :

➤ ERP

Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55)
Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC)
Code du Travail (articles R4215-1 à R4215-3)
Textes et normes rendus applicables par les référentiels

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
Agence de ROZERIEULLES	19, rue du PRE LE MOINE 57160 ROZERIEULLES	03 87 60 17 07	03 87 80 47 17

Date de prise d'effet : **01/03/2015**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Christelle AMOROS

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0718 Rév. 5.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr